



MAIRIE DE TRETEAU
PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12.04.2024
Ayant eu lieu à 19h45 à la Mairie

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : M. DESBOUIS Serge, Mme PELLETIER Emeline, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : M. DESBOUIS Serge donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h45.

Mme CHAPPAZ Aurélie n'est pas encore arrivée.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 29 mars 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2024.

Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la date et les bons d'achat pour la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point et d'en délibérer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Refacturation personnel commune sur budget assainissement

Comme chaque année, le Conseil doit autoriser le Maire à refacturer sur le budget d'assainissement une partie des charges salariales des agents s'occupant de l'entretien des stations et réseaux ainsi que la partie administrative. La quote-part des heures passées par les agents s'établit à 165 heures pour l'année 2024 pour un montant total à refacturer de 3 174.65 € (trois mille cent soixante-quatorze euros et soixante-six centimes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la refacturation des charges au titre de l'année 2024 pour un montant de 3 174.65 € et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Reversement du budget Assainissement au budget Commune

Faute de pouvoir utiliser à moyen terme les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement, il convient au Conseil Municipal de décider de reverser au budget principal :

- 23 000 € (vingt-trois mille euros) au titre de l'excédent de fonctionnement
- 7 881.60 € (sept mille euros huit cent quatre-vingt-un euros et soixante centimes) au titre de l'excédent d'investissement.

Au budget assainissement il faut prévoir une dépense du compte 1068 de 7 881.60 € et une dépense du compte 658 de 23 000 €.

Au budget principal il faut prévoir une recette du compte 1068 de 7 881.60 € et une recette du compte 75888 de 23 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le reversement de ces dépenses du budget assainissement à ces recettes du budget principal de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

De plus, il est proposé de faire la remise des prix le vendredi 24 Mai à 19h30 si possible, sinon le vendredi 31 Mai à 19h30, suivi d'un pot (les élus veulent emmener des tartes salées).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le montant des prix proposés et la dépense en résultant, et retient la date du vendredi 24 Mai 2024 à 19h30 pour faire la remise de ces prix.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire :

- **Réunion à la Communauté de Commune Entr'Allier Besbre et Loire :** Les secrétaires ont assisté à la réunion du 11 Avril 2024 lors de laquelle ont été abordés les sujets suivants : nouvelles arrivées dans les effectifs communautaires, règlement Fonds de concours, aide ALSH, investissements prévisionnels 2024, transfert de compétence Eau et assainissement, PLUi, refonte du site Internet schéma de mutualisation, groupement de commandes

Intervention de Monsieur CHASSAGNE :

- **Demande de réunions de commissions :** Afin de mieux anticiper les problèmes et de pouvoir réagir au plus vite, M. CHASSAGNE demande à ce qu'il y ait plus de réunions de commission ainsi que des points financiers plus fréquemment. Cela permettrait également de prendre des décisions de façon plus inclusive et informée.

Intervention de Monsieur VIGNE :

- **Tracteur en panne :** Le microtracteur ISEKI est de nouveau en panne. Ce sont régulièrement les mêmes pièces qui sont changées et les frais s'accumulent depuis son acquisition. La réparation peut se faire rapidement car les pièces nécessaires sont en stock. M. CHASSAGNE propose de le changer car il est trop fragile par rapport aux travaux pour lesquels il est utilisé. Il faudrait se renseigner pour le faire réparer puis le revendre afin d'acheter avec les bénéfices les accessoires adaptables (chargeur et/ou tondeuse) au tracteur New Holland plus solide et déjà présent dans le matériel communal.

Intervention de Madame CHAPPAZ :

- **Repas agents/élus :** Suite à la dernière relance par mail concernant l'organisation du repas du 20 Avril 2024, Mme CHAPPAZ informe que beaucoup des agents et des élus sont au final indisponibles pour la date sélectionnée. Le Conseil Municipal décide donc d'annuler ce repas en attendant de pouvoir réunir plus de participants. Il sera proposé des nouvelles dates pour la fin de l'été ultérieurement.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 31 Mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de Conseil Municipal est levée à 22h50.

